



Retard construction contrat maitrise d'oeuvre

Par Isab24

Bonjour,

J'ai signé en septembre 2021 un contrat de maitrise d'uvre pour une construction d'une maison individuelle.

Implantation de la maison en octobre 2022 et le terrassier a commencé les travaux le 08 janvier 2023.

Aujourd'hui, je n'ai toujours pas réceptionné ma maison. Elle est hors d'eau-hors d'air seulement depuis décembre 2023.

Le 8 janvier 2024, cela fait donc 1 an que les travaux ont commencés. En cherchant sur internet, j'ai vu que je pouvais demander des indemnités pour les jours de retards. Cependant, mon chef de chantier me dit qu'avec un contrat de maitrise d'uvre cela ne fonctionne pas mais que je peux quand même tenter.

Sur mon contrat, il est stipulé les délais mais je ne vois pas de partie indemnisation.

Pouvez-vous m'aider et me dire si je peux prétendre et demander une indemnisation ? J'aimerais tellement que ça soit possible, car outre le retard, je subis l'augmentation des matériaux...

Je vous avoue être totalement perdue.

Un grand merci d'avance.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faudrait connaître les clauses essentielles de ce contrat de maîtrise d'oeuvre ainsi que celles des autres contrats qui ont été passés. Si vous avez confié la construction du gros ?uvre à un entrepreneur, vous pourriez faire requalifier le contrat passé avec cette entreprise en contrat de construction de maison individuelle.

Par Isab24

Merci pour votre réponse, malheureusement je ne sais pas si il est possible de rajouter les photos du contrat ici (en masquant les données adverses).